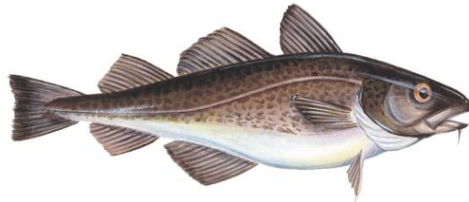


Consultations publiques de la région de Terre-Neuve-et-Labrador concernant la mise en œuvre proposée d'un régime de permis et d'étiquettes pour la pêche récréative du poisson de fond



Avis du public

Un résumé des commentaires formulés lors de consultations publiques – Novembre 2016

Sommaire

Le 20 mai 2016, le gouvernement du Canada a annoncé une prolongation de la pêche récréative du poisson de fond (morue) de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette annonce signalait qu'en 2016, le public aurait le droit de pêcher pour un total de 46 jours lors de la pêche récréative annuelle du poisson de fond. Il s'agit d'une augmentation de 14 jours par rapport aux années précédentes. Cette prolongation s'est aussi appliquée aux organisateurs d'excursions en bateau. De plus, l'annonce soulignait que des consultations complètes concernant le nouveau régime de permis et d'étiquettes auraient lieu avec le public et l'industrie dans un avenir rapproché.

Le présent document a été préparé à la suite d'une série de consultations régionales des groupes autochtones, de huit séances publiques (St. John's, Clarenville, Gander, Corner Brook, Mary's Harbour, Plum Point, Carbonear et Marystown) et d'un processus de consultation en ligne qui était disponible du 1^{er} au 30 novembre 2016. Les consultations visaient à recueillir les commentaires du public à propos de la *mise en œuvre proposée d'un régime de permis et d'étiquettes pour la pêche récréative du poisson de fond*. Le présent document résume les thèmes découlant des consultations et toute la correspondance et les courriels reçus par le Ministère au cours de ce processus.

Participation aux consultations

Détails des séances publiques

Communauté	Emplacement	Date	Participation
St. John's	Hôtel Capital	Jeudi 3 novembre	140
Clarenville	Clarenville Inn	Lundi 7 novembre	33
Gander	Hôtel Albatross	Mardi 8 novembre	23
Corner Brook	Civic Centre	Mercredi 9 novembre	23
Mary's Harbour	Hôtel River Lodge	Lundi 14 novembre	8
Plum Point	Plum Point Motel	Mardi 15 novembre	10
Carbonear	Fong's Motel	Jeudi 17 novembre	31
Marystown	Marystown Hotel	Lundi 21 novembre	15
		TOTAL	283

Dans une lettre officielle reçue par courriel, 64 personnes ont indiqué qu'elles s'opposaient à l'utilisation d'étiquettes en plastique.

De plus, 118 présentations de la part de membres du public ont été reçues par courriel.

Le site Web de la consultation est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.inter.dfo-mpo.gc.ca/TNL/CC/2016-Consultations-Peche-recreative-poisson-fond>

Des thèmes communs sont ressortis lors du processus qui s'étalait sur un mois. Ces thèmes, énoncés selon les sujets les plus souvent mentionnés, étaient les suivants :

- Il s'agit d'une pêche à des fins alimentaires, pas d'une pêche récréative
- Forte opposition à l'utilisation des étiquettes, en particulier des étiquettes en plastique
- La valeur des étiquettes en tant que mesure de gestion a été mise en doute
- Soutien pour un permis de pêche récréative avec déclaration obligatoire des prises pour les titulaires de permis
- Pourquoi n'est-ce prévu en premier que pour Terre-Neuve-et-Labrador?
- Recommandation afin d'avoir des mesures de gestion en place pour les futures pêches
- La valeur patrimoniale et culturelle de cette pêche
- Préoccupations concernant le coût des permis et des étiquettes
- Soutien pour la mise en œuvre éventuelle d'une taille minimale des poissons
- Il s'agit d'une « escroquerie » de la part de Pêches et Océans Canada et du gouvernement du Canada

- Scepticisme concernant les opérations d'application de la loi
- Appels pour fermer la pêche du capelan
- Critiques concernant le processus de consultation
- Appréciation concernant le processus de consultation

Thèmes communs soulevés lors des consultations

Que cette pêche soit considérée comme une pêche à des fins alimentaires, et non une pêche récréative

Un thème commun qui est revenu à plusieurs reprises durant le processus de consultation était que cette pêche devrait être appelée « ce qu'elle est : une pêche à des fins alimentaires », et non une « pêche sportive ou récréative ». Parler de cette pêche comme d'une activité récréative diminue l'importance de la pratique traditionnelle de pêcher la morue pour se nourrir. Il a été proposé que Pêches et Océans Canada (MPO) renomme cette pêche. D'autres ont exprimé de fortes opinions en ce qui a trait à l'incompréhension du Ministère par rapport à la culture et à la tradition de cette pêche traditionnelle. Lors des séances publiques et dans la correspondance écrite, il y avait des allusions répétées au « droit de pêcher à des fins alimentaires ». Comme un orateur l'a dit : « Cette pêche concerne l'alimentation durable ».

Forte opposition à l'utilisation des étiquettes, en particulier des étiquettes en plastique

La plupart des participants ont indiqué qu'ils s'opposaient à l'utilisation des étiquettes à titre de mesure de gestion. Les participants ont mis en doute l'utilité des étiquettes, et ils ont exprimé une farouche opposition à l'utilisation des étiquettes en plastique en raison des risques de pollution des océans et parce que c'est un gaspillage d'argent. Les participants ont souligné que l'utilisation d'étiquettes n'aidera pas les efforts de conservation et que ceux qui enfreignent les règlements continueront de le faire, que le système d'étiquettes soit adopté ou non. De nombreuses présentations ont soulevé des préoccupations concernant les étiquettes qui créent une pollution injustifiée des océans, dont une lettre à ce sujet adressée au Ministère à laquelle 64 personnes ont participé dans le cadre d'une campagne épistolaire nationale. Citation tirée de cette lettre : « Nous demandons que, si ce système d'étiquetage est nécessaire, le MPO utilise des étiquettes en métal similaires à celles utilisées dans le cadre de son propre projet de recherche plutôt qu'en plastique, un polluant marin reconnu. » [Traduction]

La mise en œuvre d'un régime de permis et d'étiquettes est considérée comme une entrave à ceux qui vont pêcher à la dernière minute. Les étiquettes compliquent le processus.

La valeur des étiquettes en tant que mesure de gestion a été mise en doute

La valeur des étiquettes comme outil pour recueillir des données sur les débarquements a été largement remise en question. Les gens étaient d'avis qu'il doit exister d'autres options, et se demandaient comment les étiquettes aident les sciences. De nombreux correspondants ont suggéré que les pêcheurs signalent leurs prises, en saison ou à la fin de l'exercice, sans utiliser des étiquettes. Les gens ont indiqué qu'ils n'étaient pas d'accord avec la justification selon laquelle l'analyse scientifique de l'état du stock nécessitait des renseignements plus détaillés sur les niveaux globaux des prises lors de la pêche récréative.

Les gens pensent que la Direction des sciences peut obtenir les données sur les estimations de prises de la pêche récréative du poisson de fond grâce à d'autres méthodes, dont les sondages, l'échantillonnage et les observations des agents des pêches.

D'après certaines personnes, les étiquettes sont « alambiquées » ou constituent une « nuisance ». Certains ont l'impression que la pêche récréative n'a pas vraiment de répercussions négatives considérables sur les stocks et ne devrait pas être représentée comme ayant une incidence sur la pêche commerciale. Les opinions suivantes ont été formulées : « les étiquettes, si elles sont nécessaires, doivent être inviolables » et « il ne faut pas répéter les erreurs commises lors du précédent projet », qui ont eu pour effet d'augmenter le nombre d'abus liés au système d'étiquetage. De quelle manière le MPO propose-t-il que les pêcheurs se débarrassent de leur étiquette après usage? « Les étiquettes ne régleront pas le problème que représentent les braconniers, et pourtant, nous sommes tous pénalisés pour leurs actions. »

Soutien pour un permis de pêche récréative avec déclaration obligatoire des prises pour les titulaires de permis

Certains participants ont exprimé qu'ils soutenaient la mise en œuvre d'un permis de pêche récréative du poisson de fond qui comprend une exigence de déclaration obligatoire, tant et aussi longtemps que le coût est minime. Il y avait diverses opinions sur ce thème, comme avec les nombreuses mesures de gestion dont nous avons discuté pendant la période de consultation. Au cours des consultations, des commentaires ont été exprimés concernant le fait que les gens sont prêts à « tolérer la situation » moyennant une plus longue saison et peut-être une plus grande limite de prises. Au cours des séances publiques, les suggestions précisant que seuls un permis et un registre des déclarations sont nécessaires ont été soutenues à maintes reprises (c'est-à-dire sans système d'étiquettes), et dans certains cas, elles étaient applaudies par des participants. On estime que les gens pourraient soutenir un régime de permis et de déclaration, mais pas l'utilisation d'étiquettes.

Des sentiments ont été exprimés envers le fait que le MPO devra instaurer une mesure incitative pour encourager de façon proactive les déclarations exactes et en temps opportun (p. ex., une condition de permis associant directement la soumission de déclarations exactes à l'admissibilité du détenteur de permis à recevoir un autre permis l'année suivante).

On a remarqué un scepticisme quant à la précision prévue de la déclaration obligatoire des prises, dont des commentaires comme « Quels renseignements historiques concernant le nombre total de prises au fil du temps le MPO possède-t-il? » À l'inverse, d'autres ont reconnu et compris la nécessité d'obtenir de plus amples renseignements sur les prélèvements totaux de la pêche récréative. Il y a aussi eu des messages répétés selon lesquels le taux de participation à la prestation de déclarations de renseignements serait probablement très bas. Le Ministère a été questionné sur la manière dont il va gérer ce problème.

Pourquoi n'est-ce prévu en premier que pour Terre-Neuve-et-Labrador?

Les réunions et les présentations en ligne ont démontré le niveau de frustration découlant de l'opinion selon laquelle les règles (p. ex. les saisons et les limites de prises quotidiennes) sont différentes pour le Canada Atlantique et le Québec, ainsi que pour la Colombie-Britannique et même, plus près, pour Saint-Pierre et Miquelon (territoire français). Certaines personnes croient fermement que les pêcheurs dans cette province sont « des victimes » et qu'ils sont traités de manière « discriminatoire » puisque le nouveau régime sera d'abord mis en œuvre à Terre-Neuve-et-Labrador, puis ailleurs ultérieurement. Cela est largement considéré comme « inéquitable » et « injuste ». Il y a un sentiment croissant que de plus en plus de règlements sont appliqués aux citoyens de la province, mais pas toujours à ceux des autres provinces. Lors du processus de consultation, il a été dit que les citoyens ont l'impression que les pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador sont « punis » et considérés comme « non dignes de confiance » en plus d'être traités comme des « malfaiteurs » puisque les mêmes restrictions ne sont pas imposées aux pêcheurs des autres provinces de l'Atlantique.

Certains estiment que la situation est la même que pour les projets pilotes de 2001-2002, qui n'avaient pas été mis en œuvre dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Les participants ont mis en doute l'énoncé du MPO selon lequel le programme pilote est « généralement bien reçu ». À vrai dire, ils ont décrit les projets pilotes comme « une claque dans la face » et « une farce ». Les gens ont le sentiment que « le MPO ne fait pas confiance aux pêcheurs ».

Mesures de gestion pour les futures pêches

Limites de prises

Au cours du processus de consultation, de nombreux participants ont demandé que le Ministère abolisse la limite de prises par bateau ou la limite de prises quotidiennes actuellement en vigueur, et même les deux. De nombreuses propositions formulées indiquaient que ces limites devraient être remplacées par une plus longue saison de pêche d'une durée variable. On estime que si les étiquettes sont utilisées, une limite de prises quotidienne n'est pas nécessaire. En outre, certains sont d'avis que, quelle que soit la limite déterminée pour les étiquettes, celle-ci devrait être la limite de prises quotidiennes. Les pêcheurs devraient être autorisés à prendre tous leurs poissons en une seule journée s'ils le peuvent, ce qui aiderait davantage à réduire les coûts pour les pêcheurs individuels. Aussi, la vieille limite de 15 poissons par bateau est perçue comme arbitraire, « stupide », « peu commode » et « pas dans l'esprit de cette pêche ». Au moins un interlocuteur s'opposait à l'élimination de la limite de prises quotidiennes, mais « l'endurerait » à cause de la valeur des renseignements de gestion qui seraient recueillis.

La pêche récréative du poisson de fond est considérée comme ayant, pour les collectivités rurales, d'importantes répercussions économiques et une activité positive qui ne devraient pas être négligées. « Les petits villages éloignés vivent à nouveau. »

La durée de la saison

Il était généralement accepté que la saison devrait être plus longue, puisque les étiquettes serviront d'outils pour limiter les prises. Il a été demandé au Ministère d'allonger la saison « pour que la pêche soit plus sécuritaire et que personne ne décide de sortir les jours de mauvais temps ». Les suggestions concernant les dates de la saison variaient beaucoup, y compris les propositions de répartir les dates d'ouverture par baies. Certains ont indiqué que la saison devrait être du 1^{er} juin au 30 septembre, afin de tenir compte de ceux qui travaillent loin de la maison et ceux qui travaillent par quarts. D'autres ont indiqué que la pêche devrait être ouverte à longueur d'année (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Plusieurs ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de l'approche de gestion de 2016, et il y a eu des demandes répétées de maintenir le statu quo avec les 46 jours annoncés pour la pêche de 2016. Les participants ont recommandé que le Ministère maintienne cette approche « Garder la pêche aussi simple pour les pêcheurs qu'elle l'était en 2016 ». Certains étaient d'avis qu'une saison plus longue aiderait à diminuer les préoccupations en matière de sécurité.

Des pêcheurs commerciaux ont demandé que le MPO envisage de ne pas ouvrir la pêche récréative et les pêches commerciales et d'intendance en même temps afin d'éviter les conflits potentiels entre les pêcheurs.

Catégories de permis et exigences en matière d'âge

Des précisions ont été demandées concernant l'âge minimum pour les permis. Est-ce que quelqu'un de moins de 16 ans a besoin d'un permis? Est-il possible d'avoir une catégorie de permis familial ou pour une journée afin de rendre la pêche plus abordable pour les familles? Selon une suggestion qui a été faite, lorsqu'un pêcheur invite une jeune personne à participer à cette pêche, les poissons de cette jeune personne n'ont pas besoin d'être étiquetés, ou du moins, ils n'ont pas à être comptés dans la limite de prises quotidiennes des autres pêcheurs sur le bateau. De plus, la disponibilité des permis et des étiquettes a fait l'objet de questions. À court préavis ou les fins de semaine, comment une personne peut-elle obtenir un permis et des étiquettes? Si Postes Canada devient le distributeur, qu'en est-il des horaires de fins de semaine?

Type d'engin

Ce sujet a été abordé de nombreuses fois lors des séances. Pourquoi le MPO demande-t-il encore qu'une turlutte norvégienne avec un seul hameçon soit utilisée? N'est-ce pas désuet de nos jours? Les gens ont mentionné que ce type de turlutte est très efficace pour accrocher les poissons dans la bouche, contrairement à exiger un seul hameçon ou des hameçons garnis de plumes. Un seul hameçon semble casaquer les poissons, les accrochant sur le côté plutôt que dans la bouche, ce qui peut les endommager. Les participants cherchent à obtenir une justification plus claire de la raison pour laquelle le Ministère continue d'exiger l'utilisation de types d'engins à un seul hameçon seulement. Il a été demandé que le Ministère revoie cette politique et lève possiblement cette restriction dans les prochaines années.

Conservation des espèces

Lors des séances, de nombreux interlocuteurs ont demandé pourquoi les pêcheurs récréatifs ne peuvent pas garder un seul flétan de l'Atlantique. D'autres ont cherché à obtenir une justification claire des raisons pour lesquelles la conservation de hareng est aussi défendue dans cette pêche.

Nombre d'étiquettes

Bien qu'il y ait eu une opposition à l'usage des étiquettes, les participants ont exprimé des opinions divergentes concernant le nombre d'étiquettes requis si leur usage est instauré. Il doit y avoir un « nombre suffisant d'étiquettes pour que cette pêche vaille la peine »; dans le cas contraire, elle sera trop coûteuse étant donné le coût du carburant. À titre d'exemple, de nombreux pêcheurs au large de Marystown s'éloignent de 12 milles des lieux de pêche.

La pêche de 2016 permettait un maximum de 230 poissons par pêcheur, alors « 30 à 50 étiquettes, c'est trop peu ». Les gens trouvaient acceptables différents nombres d'étiquettes : 30 à 50, 60, 100, 230 et plus.

Plusieurs personnes se demandaient si les étiquettes seraient aussi disponibles dans de plus petits lots, pour ceux qui décident de pêcher un plus grand nombre de poissons et ont besoin d'acheter des étiquettes supplémentaires, ou pour ceux qui ne vont pêcher qu'une journée et ne sont pas certains d'attraper des poissons. Est-il possible de n'acheter que 5 à 10 étiquettes?

Désignation d'un remplaçant pour cause d'invalidité

Les gens ont demandé que la portée des désignations soit élargie pour englober divers troubles médicaux et pour permettre des désignations pour les personnes âgées.

Disponibilité des étiquettes

De nombreuses questions ont été posées au sujet de la facilité d'accès aux étiquettes dans les zones rurales, pendant les fins de semaine, etc. Est-ce que la vente d'étiquettes en lots est « trop compliquée » pour les vendeurs? De quelle façon les numéros séquentiels sur les étiquettes seront-ils associés aux permis et aux déclarations? Les gens sont d'avis que le MPO doit définir ces plans de manière plus précise.

Plan de gestion pluriannuel

Il a été recommandé que le Ministère annonce un plan de gestion triennal en 2017, pour aider les gens à planifier leurs vacances.

La valeur patrimoniale et culturelle de cette pêche

Il semble que la « surréglementation » de cette pêche mènera à un regrettable sentiment de perte culturelle pour la prochaine génération. Par courriel et lors des séances publiques, les gens ont mentionné le « droit » de pêcher, que certains perçoivent comme un « droit accordé par Dieu ». Les gens ont indiqué que cette pêche a un rapport avec l'appréciation culturelle et « l'endroit d'où nous venons en tant que personnes ». « Si nous sommes nés et avons été élevés à Terre-Neuve-et-Labrador, nous avons le droit de pêcher la morue pour nous nourrir. » « Les Canadiens, et plus particulièrement les citoyens de Terre-Neuve-et-Labrador, perdent un peu plus de la culture que le gouvernement du Canada devrait s'efforcer de protéger. »

Des préoccupations sont soulevées quant au fait que les jeunes ne participent pas autant à cette pêche qu'ils le faisaient par le passé. Dans la même optique, il a été proposé que les recettes liées aux permis et aux étiquettes soient investies dans des programmes d'éducation pour les jeunes concernant la pêche récréative du poisson de fond.

Préoccupations concernant le coût des permis et des étiquettes

Il a été dit que payer pour un permis, des étiquettes et du carburant devient rapidement trop coûteux pour quelque chose qui était auparavant gratuit. De nombreuses personnes étaient d'avis que les étiquettes devraient être disponibles gratuitement, tandis que d'autres trouvaient acceptables des frais de 10 \$ au maximum pour un ensemble de permis et d'étiquettes. On a attiré l'attention sur le fait que le MPO ne devrait pas imposer trop de restrictions, sinon les gens pourraient décider de ne plus participer à la pêche. Le MPO ne devrait pas « se tirer dans le pied ». « Limitez les coûts » et « soyez raisonnable », sinon, les résultats pourraient être des répercussions négatives sur les petites entreprises rurales qui vendent des équipements de pêche récréative comme des bateaux, du carburant, des cannes à pêche, des vêtements imperméables, etc. Les gens ne veulent pas « acheter » la morue en raison des prix du permis et des étiquettes. Il a également été mentionné que, compte tenu du prix des permis et des étiquettes, « il est plus abordable d'acheter le poisson que de le pêcher soi-même ».

Soutien pour la mise en œuvre éventuelle d'une taille minimale des poissons

De nombreuses suggestions ont été formulées par rapport aux déclarations des prises et aux mesures de gestion proposées, y compris remédier au tri sélectif en établissant une taille minimale pour la morue, peut-être une taille allant de <16 à <20 pouces (40,6 cm à 50,8 cm). Il a été suggéré que cela pourrait être un mécanisme efficace pour contrer la pratique reconnue et répandue du tri sélectif (c.-à-d. sélectionner les plus grosses morues et remettre les plus petites à l'eau). Un grand nombre de pêcheurs récréatifs de longue date ont la conviction que tout poisson plus petit que 20 pouces est simplement trop petit. On pense qu'obliger la conservation des prises encourage le tri sélectif. Au cours d'une séance publique, un vote à main levée informel a démontré qu'au moins 50 % des participants étaient en faveur de ce concept.

D'autres estiment qu'une option devrait être disponible pour remettre à l'eau les gros poissons reproducteurs.

Il s'agit d'une « escroquerie » de la part du MPO et du gouvernement du Canada

Cet avis a été constaté au cours de la plupart des séances publiques et dans de multiples courriels envoyés à Pêches et Océans Canada. Les messages comprenaient : «... le pêcheur récréatif contribue suffisamment à l'économie sans avoir à payer 10 \$ pour un permis et des frais supplémentaires pour des étiquettes. » « Les étiquettes du MPO pour la pêche récréative estivale ne devraient pas être une escroquerie du gouvernement. Des étiquettes coûteuses ne feront probablement qu'augmenter les risques de braconnage. » « Notre pêche est déjà surveillée par le MPO, et si ce système est nécessaire pour aider à éliminer le braconnage, le principal problème reste les brèches dans la surveillance du MPO et elles devraient être traitées en premier. »

Scepticisme concernant les opérations d'application de la loi

De nombreuses personnes ont soulevé des préoccupations sur les actuelles activités de surveillance des opérations et d'application de la loi pour cette pêche. Des précisions ont été demandées concernant le moment où le voyage de pêche est considéré comme complet, les règles qui s'appliquent au sujet du maintien du poisson dans un état reconnaissable après transformation, ainsi que la durée de cette obligation. Des opinions divergentes ont été exprimées par rapport à l'application de la loi par le MPO, qui était jugée excessive ou insuffisante. Certains ont demandé ce qui suit : « Le MPO devrait s'assurer qu'il y a suffisamment de ressources en matière de surveillance et d'application de la loi pour fournir un niveau approprié de confiance dans les estimations des prises calculées à partir de ce processus. » De plus, il a été mentionné à plusieurs reprises que les fonds pour l'application de la loi devraient être redirigés vers d'autres mécanismes de surveillance de cette pêche, y compris l'embauche d'étudiants pour l'été afin d'effectuer la surveillance des prises et les rapports sur les quais. « Pourquoi ne pas embaucher et former les étudiants en tant que surveillants dans leur communauté? Ces surveillants peuvent aider les pêcheurs à remplir leur registre de pêche. » « Investissez plus d'argent et de ressources dans l'application des règles actuelles. Pourquoi créer un nouvel ensemble de règles que vous ne pouvez pas surveiller et appliquer en raison d'un manque de personnel chargé de l'application de la loi? »

Appels pour fermer la pêche du capelan

De nombreux participants et correspondants ont demandé que la pêche commerciale du capelan soit fermée vu le rôle du capelan en tant qu'espèce fourragère et que « plus gros moteur de l'océan ». « Il s'agit d'une espèce fourragère importante pour laquelle la pêche commerciale n'obtient pas de revenus importants. » Les participants ont mentionné qu'ils sentent qu'il y a beaucoup de pertes dans les techniques de pêche pour le capelan, ce qui en inquiète plus d'un. « Le stock de capelans, la principale source de nourriture de la morue et d'autres espèces, a été sérieusement appauvri. Si vous ne vous occupez pas de ce problème immédiatement, je crains que nous soyons témoins d'un ralentissement important du rétablissement de nos stocks de morues. La pêche au capelan doit prendre fin! »

Critiques concernant le processus de consultation

Les détails du plan devraient être plus clairement définis

Des contestations ont été soulevées au Ministère lors des premières séances publiques. Ce plan est-il déjà un « fait accompli »? Des questions ont été posées quant à savoir « comment y mettre un terme ». Les participants et les correspondants ont posé de nombreuses questions au Ministère afin d'obtenir des renseignements plus détaillés sur toutes les mesures de gestion.

Critiques concernant l'approche du MPO par rapport au processus de consultation

Certaines personnes ont exprimé leur mécontentement à l'égard des emplacements choisis pour les séances publiques. Aussi, les gens étaient d'avis que le MPO aurait dû mieux promouvoir le processus lié aux consultations publiques, puisqu'il semblait que bon nombre de personnes ne connaissaient pas les dates et les emplacements des séances publiques.

Il y a eu des critiques de ce qui semblait être un manque de réponses claires aux questions posées au MPO. Il y a aussi eu des commentaires sur le fait que le processus aurait dû être suivi dans l'ordre inverse : le MPO aurait dû commencer par élaborer un plan, puis consulter le public pour les détails. Certaines personnes ont jugé que, pour cette raison, le processus de consultation était défectueux.

Appréciation concernant le processus de consultation

De nombreux interlocuteurs aux diverses séances publiques, et beaucoup de correspondants par courriel ont fait l'éloge du Ministère pour l'occasion qu'ils avaient de lui fournir une rétroaction détaillée en ce qui concerne les plans proposés. « J'apprécie l'occasion de vous faire part de mon opinion. Je suis un pêcheur et plaisancier passionné et j'adore passer du temps sur l'eau, alors n'importe quel moyen de gérer les stocks et la sécurité de la pêche pour que ma famille et moi, ainsi que les futures générations, puissions profiter de la tradition de la pêche à la morue est une bonne chose. »